



*Fédération Française
de Tir à l'Arc*

Cahier des charges Formations fédérales

Edition Septembre 2026

SOMMAIRE

L'OFFRE DE FORMATIONS.....	3
ORGANISATION COMMUNE A CHAQUE FORMATION	5
LES FORMATIONS INITIALES.....	9
LA FORMATION ENCADRANT CLUB.....	10
I. PRESENTATION DE LA FORMATION	11
II. REFERENTIEL D'ACTIVITE	12
III. REFERENTIEL DE COMPETENCES.....	13
IV. MODALITES D'ORGANISATION	14
V. CONVENTION DE FORMATION	17
LA FORMATION BREVET FEDERAL INITIATEUR.....	19
I. PRESENTATION DE LA FORMATION	20
II. REFERENTIEL D'ACTIVITE	21
III. REFERENTIEL DE COMPETENCES.....	22
IV. MODALITES D'ORGANISATION	23
V. MODALITES DE CERTIFICATION	27
VII. CONVENTION DE FORMATION	30
LA FORMATION BREVET FEDERAL ENTRAÎNEUR	37
LA FORMATION BREVET FEDERAL ENTRAÎNEUR EXPERT.....	39
LES FORMATIONS CONTINUES	41
LES FORMATIONS CONTINUES DIVERSES	44
MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS CONTINUES DIVERSES	45
LES MODULES COMPLEMENTAIRES	47
LE MODULE PARA TIR A L'ARC	50
REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MODULE PARA TIR A L'ARC	51
MODALITES D'ORGANISATION DU MODULE PARA TIR A L'ARC	52
LE MODULE PARCOURS	55
MODALITES D'ORGANISATION DU MODULE PARCOURS	56
LE MODULE U11	58
REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MODULE U11	59
MODALITES D'ORGANISATION DU MODULE U11	60
LE MODULE ARC A POULIES	62
REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MODULE ARC A POULIES	63
MODALITES D'ORGANISATION DU MODULE ARC A POULIES	64
LE MODULE SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE.....	66
REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MODULE SANTE BIEN ETRE	67
MODALITES D'ORGANISATION DU MODULE SPORT SANTE BIEN ETRE	68
LE MODULE TIR A L'ARC SUR ORDONNANCE (TAO)	70
REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MODULE TAO	71
MODALITES D'ORGANISATION DU MODULE TAO	72
PROTOCOLE DE LA CERTIFICATION	75

L'offre de formations

LES FORMATIONS FEDERALES

Les formations fédérales permettent aux bénévoles investis dans les structures affiliées :

- de faire découvrir l'activité tir à l'arc aux débutants
- de les faire progresser et de leur faire maîtriser la discipline en vue de pratiquer en compétition s'ils le désirent.

Les compétences acquises en formations initiales ou continues permettent aux cadres bénévoles de proposer un enseignement de qualité au sein de leur structure.

Le dispositif est composé, des formations citées ci-dessous.

Formation initiale

L'offre de formations initiales est composée de 4 formations distinctes :



- L'encadrant club

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'accueil, la sécurisation et l'encadrement des premières séances d'apprentissage au sein d'un club affilié à la FFTA

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2026



- Le brevet fédéral initiateur

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'accueil, la sécurisation, l'encadrement et la progression d'un public de débutants lors de leur première saison d'apprentissage au sein d'un club affilié à la FFTA

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2026



- Le brevet fédéral entraîneur

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'entraînement d'une saison auprès d'archers compétiteurs.

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2027



- Le brevet fédéral entraîneur expert.

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'entraînement d'une saison auprès d'archers compétiteurs de niveau national.

Elle est proposée à partir du 1^{er} septembre 2027

Formations continues

Les formations continues diverses sont mises en place pour permettre aux encadrants et aux entraîneurs de :

- Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences
- Aborder des thématiques vues en formations initiales afin de se les réapproprier
- Prolonger le statut «actif*» de l'entraîneur

Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures minimum

* : Ces formations prolongent le statut actif sur 4 saisons (saison de la formation incluse)

Les modules complémentaires constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques et contenus sont déterminés par la fédération.

L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques suivants :

- L'encadrement des U11
- La pratique et le réglage de l'arc à poulies
- La pratique des disciplines de parcours
- Le sport santé/bien être
- Le tir à l'arc sur ordonnance
- Le para tir à l'arc

Ces modules permettent également de prolonger le statut «actif» de l'entraîneur.

La formation initiale Brevet fédéral initiateur est découpée en 3 modules de formation auxquels des encadrants/entraîneurs peuvent participer au titre de leur formation continue.

Les thématiques sont :

- L'apprentissage technique
- La progression de l'archer
- La planification de la saison



LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La formation de la branche sport

- CQP Animateur tir à l'arc

Cette formation CQP animateur tir à l'arc a pour objectif de former des animateurs professionnels intervenant principalement auprès d'un public de non licenciés, au sein de structures :

- de tourisme sportif,
- de centres de vacances et de loisirs
- d'accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM).

La formation d'État

- DEJEPS

Ce diplôme atteste de l'acquisition d'une qualification professionnelle de coordination et d'encadrement du tir à l'arc. L'activité peut s'effectuer à temps plein, dans les domaines de l'animation, l'encadrement de tout public, la formation de cadres et le développement de structure.

Organisation commune à chaque formation



Quelle que soit l'offre de formation, les éléments suivants sont communs :



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le CTR si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Ce n'est qu'à partir de ce moment que, pour les formations concernées par le e-learning, les accès sont envoyés aux stagiaires.



E-learning

Un temps de formation à distance (e-learning) est proposé à chaque candidat en amont de certaine formation en présentiel. La transmission de la majorité des connaissances se fait en ligne et constitue un préalable à la participation à la formation en présentiel.

Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation.



Attestation / Diplôme

La fédération délivre une attestation à chaque stagiaire ayant participé à une formation :

- Encadrant club
- Formation continue diverse
- Un module de formation complémentaire

La fédération délivre un diplôme à chaque stagiaire ayant réussi les épreuves de l'examen à l'issue de la formation



Tarif

Le tarif des formations fédérales est fixé par chaque comité régional.

Il doit être renseigné dans le « tableau des modèles » sur l'extranet fédéral.



Mise en œuvre de la formation

La FFTA délègue l'organisation de ces formations aux comités régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place des formations fédérales telles que décrites dans ce cahier des charges. Il coordonne l'ETR et s'assure du respect des exigences fédérales.



Durée de la formation

Chaque formation à sa propre durée. Une journée de présentiel est calculée sur la base de 7h minimum de formation.



Fonctionnalités de l'extranet

Une fois la formation créée sur l'extranet, elle apparaît au calendrier national des formations et est visible de tous.

Dès lors vous pouvez :

- Valider les inscriptions en attente
- Envoyer les convocations aux stagiaires
- Imprimer la feuille d'émargement préremplie
- Imprimer les grilles d'évaluation préremplies

Administrateur formation : droit attribué au conseiller technique par la FFTA, peut :

- Créer les formations
- Gérer les formations
- Enregistrer les résultats

Gestionnaire formation : droit attribué par le président du comité régional, peut :

- Gérer les formations



Situations pédagogiques

Pour garantir l'efficacité de l'apprentissage, les mises en situations pédagogiques avec un public de :

- néo licenciés (pour les formations encadrant club et BF initiateur)
- jeunes archers U11 pour le module U11

sont impératives.

Les jeux de rôle entre stagiaires sont à proscrire.

Certaines formations contenant du e-learning permettent une fois en présentiel d'augmenter le nombre de mises en situations pédagogiques.

Stagiaire en situation de handicap



Le service formation de la fédération est disponible répondre à toute question portant sur un stagiaire en situation de handicap. Une analyse des besoins et une recherche de solutions seront proposées.



Offre de formations fédérales

Initiales et continues

FORMATIONS INITIALES

	Durée	E-learning	Alternance	Accessible à
Encadrant club	21h	✓	✓	Tous
Brevet fédéral initiateur	35h	✓	✓	

FORMATIONS CONTINUES

	Durée	E-learning	Accessible à
Diverse APPRENTISSAGE	7h	✓	
Diverse ENTRAÎNEMENT	7h	✓	
Module PARA	14h	✓	
Module PARCOURS	7h	✗	
Module POULIES	7h	✗	
Module U11	7h	✗	
Module SANTÉ BIEN ÊTRE	7h	✗	
Module TAO	41h	✗	

Parcours - BF INITIATEUR

	Durée	E-learning	Accessible à
Module 1 - TECHNIQUE	14h	✓	
Module 2 - PROGRESSION	7h	✓	
Module 3 - PLANIFICATION	14h	✓	



Encadrant fédéral / Encadrant club



Tout diplômé fédéral ou professionnel (Sauf CQP ATA)

LES FORMATIONS INITIALES



La formation ENCADRANT CLUB



Version vendredi 12 juin 2026

LA FORMATION ENCADRANT CLUB.....	10
I. PRESENTATION DE LA FORMATION.....	11
II. REFERENTIEL D'ACTIVITE	12
III. REFERENTIEL DE COMPETENCES.....	13
IV. MODALITES D'ORGANISATION	14
V. CONVENTION DE FORMATION	17



I. Présentation de la formation

1. Identification de la formation

- Durée totale : 21 heures
- Modalité : Hybride (distanciel + présentiel)
- Certification délivrée : Attestation fédérale de formation
- Diplôme : Non diplômante
- Date de mise en œuvre : 1^{er} septembre 2026

2. Finalité et positionnement de l'encadrant club

L'Encadrant club constitue le premier niveau d'intervention pédagogique dans la filière fédérale.

Le périmètre de cette formation concerne exclusivement l'enseignement du tir à l'arc à des archers débutants (Un archer débutant est un archer primo licencié).

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'accueil, la sécurisation et l'encadrement des premières séances d'apprentissage au sein d'un club affilié à la FFTA.



II. Référentiel d'activité

Prérogatives

L'Encadrant club a vocation à :

- Participer à l'intégration des débutants dans les clubs affiliés à la FFTA
- Proposer les premières séances d'apprentissage aux archers débutants
- Mettre à disposition du matériel adapté
- Assister les brevetés fédéraux initiateur ou tout autre diplômé fédéral
- Participer à l'animation de la vie du club
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Il intervient uniquement auprès d'archers qui découvrent l'activité, sur les premières séances de la saison. Un archer débutant est un archer primo licencié.

Les conditions d'encadrement de la pratique :

Pour des raisons de sécurité et de qualité de l'encadrement, il est conseillé que le groupe d'archers débutants sous la responsabilité de l'encadrant club ne dépasse pas 12 pratiquants.

Les encadrants club mineurs ne peuvent exercer qu'en présence, sur le même lieu de pratique, d'une personne majeure désignée par le club.

Champ d'intervention :

- Public débutant (jeunes et adultes)
- Séances de découverte du tir à l'arc
- Intervention au sein d'un club affilié

Niveau d'autonomie :

L'encadrant club bénéficie d'une autonomie pédagogique limitée aux séances à destination d'un public d'archers débutants.

Limites d'intervention :

- L'encadrant club est formé pour encadrer l'activité auprès de pratiquants qui débutent le tir à l'arc. Il intervient lors des premières séances de la saison afin de leur enseigner les bases techniques nécessaires à la pratique en toute sécurité et en autonomie.
- A ce titre il est formé pour encadrer un public de débutants en dehors :
 - De la préparation des archers à la compétition
 - De l'évolution du matériel vers un matériel précompétitif
 - Du développement des habiletés physiques et mentales des archers



III. Référentiel de compétences

Bloc 1 – Accueillir et intégrer

- Accueillir un nouveau pratiquant
- Présenter le fonctionnement associatif
- Fonctionner au sein d'une équipe d'entraîneurs et de dirigeants
- Favoriser un climat bienveillant et inclusif

Bloc 2 – Encadrer les premières séances

- Organiser une séance d'initiation
- Utiliser les outils pédagogiques
- Transmettre les fondamentaux techniques de base
- Adapter les consignes au public
- Rendre autonome les archers

Bloc 3 – Sécuriser la pratique

- Mettre en place un pas de tir sécurisé
- Faire appliquer les règles de sécurité individuelles et collectives
- Identifier une situation à risque
- Réagir de manière adaptée

Bloc 4 – Gérer le matériel

- Choisir un matériel adapté au pratiquant
- Entretenir un arc d'initiation
- Vérifier l'état et la conformité du matériel

Bloc 5 – Préserver les archers de tout risque

- Agir avec bienveillance pour garantir l'intégrité des archers
- Identifier les archers victimes de violences
- Alerter en cas de risque suspecté ou avéré.



IV. Modalités d'organisation

1. Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la FFTA (2 ans de licence révolus)
- Avoir 14 ans minimum au premier jour de la formation
- Être "Archer niveau 1" (Justifier de la participation à une compétition officielle, discipline internationale)
- Avoir validé le module VSS

2. Architecture pédagogique

- Formation en distanciel

Chaque stagiaire a accès à un espace personnel de formation en e-learning. La validation du parcours en e-learning est un préalable à l'accès à la formation en présentiel.

Le temps de formation est de 2 heures.

- Formation en présentiel

Les apports théoriques sont essentiellement vus lors du e-learning.

Le temps de formation en présentiel est consacré :

- À un retour avec le formateur sur les connaissances développées en e-learning
- À des mises en situations pratiques et pédagogiques (Observation, conduite de séances pédagogiques...)

La dernière journée de formation est consacrée à un retour sur l'expérience d'encadrement en club et à des ajustements pédagogiques.

3. Modalités d'évaluation

Il n'y a pas d'examen

Les modalités d'évaluation sont formatives :

- Quiz en ligne
- Observation en séance pratique
- Feedbacks individualisés

La délivrance de l'attestation de formation Encadrant club est conditionnée à :

- La validation du parcours en e-learning en amont de la formation en présentiel
- La participation à l'ensemble des heures en présentiel (21h)

4. Exigences pour l'organisation régionale

Ressources humaines

Le conseiller technique régional identifie le formateur au sein de l'Équipe Technique Régionale (ETR), répondant aux critères suivant :

Titulaire à minima :

- du diplôme d'état Bees 1 tir à l'arc avec expérience de formateur
- ou du DEJEPS tir à l'arc

Ratio

Afin de garantir une efficacité pédagogique (temps disponible par stagiaire, multiplication des passages pédagogiques) il est conseillé de proposer un formateur pour 12 stagiaires maximum.

Ressources matérielles

Afin de proposer une formation de qualité, il est attendu les moyens matériels suivants :

- Pas de tir à l'arc dédié à la formation
- Salle pour apports théoriques équipé pour la projection de contenus (vidéo projecteur, écran)
- Une connexion à internet
- Matériel d'entretien d'arcs et de flèches

Organisation de la formation



La formation est proposée par le comité régional, sous la coordination du CTR ou d'un cadre habilité par le service formation de la FFTA. Son organisation logistique peut être déléguée au niveau départemental. Le pilotage, l'ingénierie, le choix des formateurs, les dates et la gestion administrative restent de la compétence du comité régional.

Les contenus de formation sont élaborés et diffusés par la fédération. Ils sont obligatoirement mis en œuvre par le formateur.

Les 14 premières heures de formation doivent apparaître au calendrier :

- Soit sur la période août/septembre
- Soit sur la période mai/aout

Les 7 dernières heures de la formation doivent apparaître au calendrier :

- Sur la période février/mars



Le principe étant que les stagiaires développent des compétences à l'encadrement du tir à l'arc, avant la prise en charge des débutants en club en début de saison. La journée de février/mars permet notamment de faire un bilan de l'expérience d'encadrement au sein du club.

Le temps de formation en présentiel a pour objectif de développer des compétences. Aussi les temps de passage en séance pédagogique, avec un public d'archers néo-licenciés est obligatoire pour tous.

Cette formation se veut pratique et pédagogique. Le retour théorique sur les savoirs vus en e-learning, se fait lors de la première demi-journée. Le reste du temps étant consacré à la mise en situation pédagogique des stagiaires.

Planning type

E-Learning	Jour 1	Jour 2	Jour 3
<ul style="list-style-type: none">• Pédagogie• Priorités techniques• Séance• Sécurité• Publics• Matériel	<ul style="list-style-type: none">• Retour sur le e-learning• Echanges sur les thématiques vues en e-learning • Mises en situations pratiques et pédagogiques (Public d'archers néo-licenciés)	<ul style="list-style-type: none">• Mises en situations pratiques et pédagogiques (Public d'archers néo-licenciés) • Mises en situations pratiques et pédagogiques (Public d'archers néo-licenciés)• Bilan	<ul style="list-style-type: none">• Retour d'expérience d'encadrement en club • Échanges sur les concepts liés à l'enseignement • Mises en situations

5. Articulation avec la suite du parcours

Le stagiaire qui valide la formation encadrant club se voit proposer pour la suite de son parcours de formation :

- Soit la formation Brevet Fédéral Initiateur
 - o S'il souhaite développer des compétences à l'encadrement d'un public de débutants sur une saison complète
- Soit la formation Brevet Fédéral Entraîneur (1^{er} septembre 2027)
 - o S'il souhaite développer des compétences à l'encadrement d'un public de compétiteurs sur une saison complète

Le parcours complet (encadrant club et brevet fédéral initiateur ou entraîneur) se déroule sur une saison sportive.

Il a également accès à l'offre de formations continues dispensée par le comité régional.



V. Convention de formation

Stagiaire	Président du Club
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° de licence :	N° de licence :
	Nom du club :

La formation Encadrant club:

- Est organisée par le comité.....
- Débute le/...../..... et se termine le/...../.....

Objet de la convention

La présente convention formalise l'engagement du stagiaire et de son club au sein de cette formation Encadrant club .

Engagement du candidat

Le stagiaire s'engage à :

- Suivre l'intégralité de la formation (21h minimum s'il ne se forme qu'à l' encadrant club ; 14h minimum s'il poursuit lors de la même saison sportive, son parcours de formation vers un brevet fédéral initiateur ou entraîneur),
- Encadrer un groupe de 4 à 8 débutants,
- Appliquer les contenus pédagogiques abordés en formation.

Il est informé qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Engagement du Président du club

Le président du club s'engage à :

- Soutenir le stagiaire dans une démarche de formation fédérale,
- Lui confier dès le début de la saison sportive, la responsabilité pédagogique d'un groupe d'archers débutants (4 archers minimum et 8 archers maximum)
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation (élastique, élastrainer, miroir,...)
- Lui mettre à disposition du matériel adapté aux archers, dès la première séance (arcs de faible puissance, viseur, clicker, dragonne, 8 flèches/archer...)



Engagement du comité régional

Le comité régional assure l'organisation de la formation, la mise à disposition des formateurs et assure le suivi pédagogique et administratif.

Conditions d'encadrement

L'encadrement est limité à un public de primos licenciés (débutants de l'année).

Les entraînements se déroulent :

Lieu :

Jour :

Horaires :

Si le stagiaire est mineur, une personne majeure sera présente sur le site de pratique lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.

Déclaration

Le président du club s'engage à identifier le stagiaire comme « Encadrant non diplômé » sur « l'espace dirigeants » dès lors qu'il encadre en club.

Signatures

	Stagiaire	Président du club	Président comité régional
Nom			
Date/...../...../...../...../...../.....
Signature			

La formation Brevet Fédéral INITIATEUR



Version juin 26

LA FORMATION BREVET FEDERAL INITIATEUR	19
I. PRESENTATION DE LA FORMATION	20
II. REFERENTIEL D'ACTIVITE	21
III. REFERENTIEL DE COMPETENCES.....	22
IV. MODALITES D'ORGANISATION	23
V. MODALITES DE CERTIFICATION	27
VII. CONVENTION DE FORMATION	30

I. Présentation de la formation

1. Identification de la formation

- Durée totale : 35 heures
- Modalité : Hybride (distanciel + présentiel)
- Diplôme : « Brevet fédéral Initiateur »
- Date de mise en œuvre : 1^{er} septembre 2026

2. Finalité et positionnement du BF Initiateur

Le BF Initiateur constitue la seconde offre de formation dans la filière fédérale.

Le périmètre de cette formation concerne exclusivement l'enseignement du tir à l'arc à des archers débutants (Un archer débutant est un archer primo licencié).

Cette formation vise à développer les compétences des stagiaires dans l'accueil, la sécurisation, l'encadrement et la progression d'un public de débutants lors de leur première saison d'apprentissage au sein d'un club affilié à la FFTA.



II. Référentiel d'activité

Prérogatives

Le BF Initiateur a vocation à :

- Participer à l'intégration des débutants dans les clubs affiliés à la FFTA
- Initier et faire progresser les archers débutants
- Faire découvrir la pratique en compétition
- Gérer et adapter le matériel
- Participer à l'animation de la vie du club
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Les conditions d'encadrement de la pratique :

Pour des raisons de sécurité et de qualité de l'encadrement, il est conseillé que le groupe d'archers débutants sous la responsabilité du BF Initiateur ne dépasse pas 12 pratiquants par séance.

Champ d'intervention :

- Public débutant (jeunes et adultes)
- Séances d'initiation et de progression
- Intervention au sein d'un club affilié à la FFTA

Niveau d'autonomie :

Le BF Initiateur bénéficie d'une autonomie pédagogique. Elle se limite aux séances d'initiation, sur toute la saison sportive, avec un public d'archers débutants.

Limites d'intervention :

- Le BF Initiateur est formé pour encadrer l'activité auprès de pratiquants qui débutent le tir à l'arc. Il intervient toute la saison. Il leur enseigne les bases techniques nécessaires à la pratique en toute sécurité et en autonomie et contribue à leur progression.
- A ce titre il est formé pour :
 - Encadrer des archers primo licenciés non-compétiteurs.



III. Référentiel de compétences

Module 1 – Construire et conduire l'apprentissage technique

- Enseigner les fondamentaux du tir à l'arc en vue de mettre en place un mouvement fluide, rythmé et régulier
- Structurer une séquence de tir simple composée d'une orientation, une mise en tension et une libération
- Organiser et structurer une séance d'apprentissage en variant les situations et les outils pédagogiques
- Faire progresser techniquement l'archer au cours de la saison

Module 2 – Adapter la pratique aux besoins du pratiquant

- Utiliser un modèle de performance simple
- Faire progresser l'archer physiquement en adaptant les volumes de tir et en proposant des situations adaptées à ses capacités physiques.
- Faire progresser l'archer mentalement par des situations valorisantes et motivantes
- Faire évoluer et adapter le matériel à l'archer

Module 3 – Organiser une saison sportive avec comme finalité la découverte de la compétition

- Évaluer l'archer et ses besoins
- Fixer des objectifs de progression
- Programmer une saison ou un cycle en vue de favoriser la progression
- Préparer l'archer à la découverte de la compétition



IV. Modalités d'organisation

1. Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la FFTA (2 ans de licence révolus)
- Avoir 16 ans minimum au premier jour de la formation
- Être encadrant fédéral, ou avoir validé les 14 premières heures de formation encadrant club
- Être "Archer niveau 2" (figurer ou avoir figuré à un classement national d'une discipline internationale)
- Avoir validé le module VSS

2. Architecture pédagogique

- Formation en distanciel

Chaque stagiaire a accès à un espace personnel de formation en e-learning. La validation du parcours en e-learning est un préalable à l'accès à la formation en présentiel.

Le temps de formation est de 2 heures.

- Formation en présentiel

Les apports théoriques sont essentiellement vus lors du e-learning.

Le temps de formation en présentiel est consacré :

- À un retour avec le formateur sur les connaissances développées en e-learning
- À des mises en situations pratiques et pédagogiques (Observation, conduite de séances pédagogiques, analyse vidéo...)

3. Modalités d'évaluation

La délivrance du diplôme BF Initiateur est conditionnée à :

- La validation du parcours en e-learning en amont de la formation en présentiel
- La participation à l'ensemble des heures en présentiel (35h)
- La réussite de l'examen

4. Exigences pour l'organisation régionale

Ressources humaines

Le conseiller technique régional ou le cadre habilité par le service formation de la FFTA, identifie le formateur au sein de l'Équipe Technique Régionale (ETR), répondant aux critères suivant :

Titulaire à minima :

- du diplôme d'état Bees 1 tir à l'arc avec expérience de formateur
- ou du DEJEPS tir à l'arc

Ratio

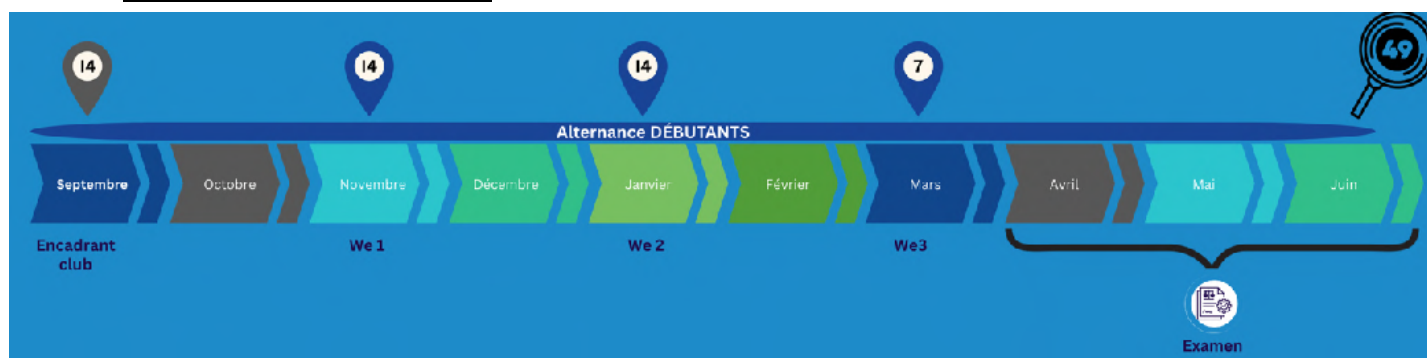
Afin de garantir une efficacité pédagogique (temps disponible par stagiaire, multiplication des passages pédagogiques) il est conseillé de proposer un formateur pour 12 stagiaires maximum.

Ressources matérielles

Afin de proposer une formation de qualité, il est attendu les moyens matériels suivants :

- Pas de tir à l'arc dédié à la formation
- Salle pour apports théoriques équipé pour la projection de contenus (vidéo projecteur, écran)
- Une connexion à internet (Épreuve vidéo de l'examen)
- Matériel d'entretien d'arcs et de flèches

Organisation de la formation



Organisation type, adaptable selon les contraintes locales

La formation est proposée par le comité régional, sous la coordination du CTR ou d'un cadre habilité par le service formation de la FFTA. Son organisation logistique peut être déléguée au niveau départemental. Le pilotage, l'ingénierie, le choix des formateurs, les dates et la gestion administrative restent de la compétence du comité régional.

Les contenus de formation sont élaborés et diffusés par la fédération. Ils sont obligatoirement mis en œuvre par le formateur.

Cette formation se veut pratique et pédagogique. Les retours théoriques sur les savoirs vus en e-learning, se font tout au long de la formation. Le reste du temps étant consacré à la mise en situation pédagogique des stagiaires.



Organisation des situations pédagogiques

Le temps de formation en présentiel a pour objectif de développer des compétences à l'encadrement du tir à l'arc. Aussi les temps de passage en séance pédagogique, avec un public de néo-licenciés est obligatoire pour tous.

Planning type

	E-Learning	Module 1 <u>Construire et conduire l'apprentissage technique</u>	Module 2 <u>Adapter la pratique aux besoins du pratiquant</u>	Module 3 <u>Organiser une saison sportive avec comme finalité la découverte de la compétition</u>
Compétences	Technique Physique Mental Matériel Organisation saison	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner les fondamentaux du tir à l'arc en vue de mettre en place un mouvement fluide, rythmé et régulier • Structurer une séquence de tir simple composée d'une orientation, une mise en tension et une libération • Organiser et structurer une séance d'apprentissage en variant les situations et les outils pédagogiques • Faire progresser l'archer au cours de la saison 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier un modèle de performance simple • Faire progresser l'archer physiquement en adaptant les volumes de tir et en proposant des situations adaptées à ses capacités physiques. • Faire progresser l'archer mentalement par des situations valorisantes et motivantes • Faire évoluer et adapter le matériel à l'archer 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'archer et ses besoins <ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs de progression • Programmer une saison ou un cycle en vue de favoriser la progression <ul style="list-style-type: none"> • Introduire la pratique compétitive par la découverte des règlements • Préparer l'archer à la découverte de la compétition
Mise en œuvre en présentiel	/	<ul style="list-style-type: none"> • Mises en situation pédagogiques avec un public de débutants (fondamentaux techniques) • Situations pratiques d'observation • Observation et analyse technique de séquences filmées des archers des stagiaires • Construction en groupe de fiches de séance • Utilisation des outils pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Études de cas de profils d'archers (jeune, adulte, débutant) <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation : adapter un exercice selon les capacités physiques ou mentales du pratiquant <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de réglage et d'adaptation du matériel • Construction de situations motivantes et valorisantes <ul style="list-style-type: none"> • Observation et analyse des besoins d'un archer à partir d'une séquence vidéo ou pratique 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une progression annuelle simple • Élaboration d'un calendrier incluant la découverte des passages de flèches, challenges néo-licenciés et la compétition • Mise en situation : préparer un archer à sa première compétition • Situations : briefing avant compétition <ul style="list-style-type: none"> • Découverte pratique des règlements essentiels et des formats de compétition • Étude de cas : fixer des objectifs adaptés selon le profil du pratiquant



5. Articulation avec la suite du parcours

A l'issue de cette formation et de l'examen BF Initiateur, le stagiaire aura validé des compétences liées à l'accueil et à la progression d'un public d'archers débutants.

S'il souhaite continuer son parcours de formation, 3 possibilités sont proposées :

1. Projet de formation professionnelle orienté vers l'encadrement et la progression d'archers débutants :
La formation professionnelle CQP Technicien (Certificat de qualification professionnel de Technicien tir à l'arc). (1^{er} septembre 2027)
2. Projet de formation fédérale orienté vers l'encadrement d'archers compétiteurs :
La formation BF Entraîneur. (1^{er} septembre 2027)
3. Projet de formation professionnelle orienté vers l'encadrement d'archers compétiteurs et la mise en œuvre de projets de développement :
La formation DEJEPS.

V. Modalités de certification

L'examen du BF initiateur comprend une épreuve composée en 3 temps distincts, dont l'ordre ci-dessous doit être respecté :



1. La vidéo (60 minutes maximum)

- Chaque année, le CTR réalise et transmet au service formation une vidéo d'un archer débutant (<6 mois de pratique) en respectant au minimum, 5 plans et une flèche par plan.
- La vidéo est déposée sur la plateforme Moodle.
- Lors de la dernière journée de formation, en présentiel, les stagiaires visionnent cette vidéo commune d'un archer inconnu et réalisent un travail écrit individuel sur leur espace sur Moodle.
- Les attendus sont les suivants :
 - Observation factuelle des fondamentaux techniques en lien avec la démarche fédérale,
 - Identification d'un ou deux axes de travail prioritaires,
 - Proposition de travail à court et moyen terme.

La correction est réalisée à posteriori par les formateurs/CTR, à l'aide d'une grille adaptée, sur Moodle.

- La durée tient compte du temps de visionnage et de rédaction de la réponse.

2. La séance pédagogique (40 minutes maximum)

Le candidat met en œuvre une séance pédagogique avec un groupe de 2 à 5 archers débutants de l'année, licenciés à la FFTA, dont il a la charge au sein de son club. Les archers sont obligatoirement présents sur le lieu de l'examen. Le candidat ne peut pas partager son groupe d'archers avec un autre stagiaire inscrit sur la même formation.

Le candidat choisit le thème de sa séance au regard des besoins du moment des archers présents le jour de l'épreuve, à cette période de la saison. Il communique sa fiche de séance au jury (double exemplaire).

Cette épreuve se déroule à l'issue de la formation, avec un minimum de deux archers. Le candidat apporte son propre matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de la séance (outils pédagogiques, supports, blasons...)

L'évaluation porte sur :

- la capacité du candidat à individualiser son enseignement
- la pertinence des situations pédagogiques en relation avec l'objectif de la séance et la démarche fédérale
- la capacité du candidat à faire progresser l'archer



3. L'entretien (30 minutes maximum)

Le jury mène l'entretien et questionne :

1. Sur l'organisation du cycle d'apprentissage que le candidat a mis en place avec ce groupe depuis le début de la saison (Situations de travail à thème, adaptation au public, situer les compétitions au sein du cycle, évaluations, passage à l'extérieur, ...)
2. Sur la justification de ce thème de séance dans le cycle d'apprentissage
3. Sur la séance en elle-même pour que le jury complète ce qu'il a pu observer avec les justifications du candidat.

Conditions de certification

Chaque sous-épreuve est notée sur 10 points.

Pour être reçu à l'examen du brevet fédéral Initiateur, le stagiaire doit obtenir au minimum la note de 20 sur 30.

En cas d'échec, un candidat peut se présenter à une session de rattrapage organisée par le comité régional, sur la même saison sportive, pour repasser une ou plusieurs sous-épreuves. La séance pédagogique est indissociable de l'entretien.

Composition du Jury et formateurs

L'équipe pédagogique de la formation ainsi que le jury de l'examen sont constitués par le conseiller technique sportif régional.

L'épreuve vidéo peut être corrigée par une seule personne, membre de l'ETR (formateur ou le CTR).

L'épreuve pédagogique est évaluée par un binôme composé de deux techniciens de l'ETR, titulaires d'un des diplômes ou concours suivants, dans la spécialité tir à l'arc : CQP TS, Bees 1 ; Bees 2 , DEJEPS , DESJEPS, Professorat de Sport.

En cas de nécessité, un élu diplômé peut remplacer le second évaluateur. Il devra alors être titulaire au minimum d'un diplôme fédéral : Entraîneur 1, Entraîneur Fédéral, Entraîneur 2.



VI. Grille d'évaluation – Brevet Fédéral Initiateur

Nom :

Prénom :

Date :

Épreuve vidéo

Items évalués	Acquis	Non acquis
Réalise une observation factuelle des fondamentaux techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identifie les fondamentaux techniques prioritaires en lien avec la démarche fédérale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Analyse les différentes phases du tir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Repère des éléments sur plusieurs plans de la vidéo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Priorise les orientations de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identifie 1 à 2 axes de travail prioritaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Propose des ajustements pédagogiques à court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Propose des ajustements pédagogiques à moyen terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justifie ses choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilise un vocabulaire technique adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TOTAL : /10

Séance pédagogique

Items évalués	Acquis	Non acquis
Gère la sécurité lors de la séance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente le thème et l'objectif de la séance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Propose une fiche de séance structurée (3 phases sur 1h30)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilise des outils et situations pédagogiques variées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Optimise le temps et l'espace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Met en place des situations adaptées au thème et aux besoins des archers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Donne des consignes (collectives et individuelles) au moment opportun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Donne des consignes claires et précises en lien avec le thème de la séance et les fait appliquer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervient avec pertinence auprès des archers pour faire appliquer les consignes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapte son comportement et son langage aux caractéristiques du public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TOTAL : /10

Entretien

Items évalués	Acquis	Non acquis
Explique l'organisation du cycle d'apprentissage mis en place depuis le début de la saison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situe sa séance dans le cycle d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente une organisation cohérente de la fin de saison sportive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Explique la cohérence globale de la séance proposée (1h30)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justifie l'évolution des situations proposées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justifie le choix des outils utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justifie la progression des archers lors de la séance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planifie des compétitions sur la saison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Explique les fondamentaux techniques qui favorisent un mouvement efficace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Explique la stratégie pour faire évoluer le matériel au cours de la saison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TOTAL : /10

Jury 1

Nom :
Prénom :
Signature

Jury 2

Nom :
Prénom :
Signature

Commentaires

Résultat

TOTAL : /30:

Admis (≥ 20/30) :

Non admis :



VII. Convention de formation

Stagiaire	Président du Club
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° de licence :	N° de licence :
	Nom du club :

La formation Brevet Fédéral Initiateur :

- Est organisée par le comité.....
- Débute le/...../..... et se termine le/...../.....

Objet de la convention

La présente convention formalise l'engagement du stagiaire et de son club au sein de cette formation Brevet Fédéral Initiateur.

Engagement du candidat

Le stagiaire s'engage à :

- Suivre l'intégralité de la formation (35h minimum),
- Encadrer un groupe de 4 à 8 débutants sur la saison de formation,
- Appliquer les contenus pédagogiques abordés en formation.

Il est informé qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Engagement du Président du club

Le président du club s'engage à :

- Soutenir le stagiaire dans une démarche de formation fédérale,
- Lui confier dès le début de la saison sportive et pour l'année de formation, la responsabilité pédagogique d'un groupe d'archers débutants (4 archers minimum et 8 archers maximum)
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation (élastique, élastrainer, miroir, stratégie de préparation à la compétition...)
- Lui mettre à disposition du matériel adapté aux archers, dès la première séance (arcs de faible puissance, viseur, clicker, dragonne, 8 flèches/archer...)

La formation Brevet Fédéral ENTRAÎNEUR



Formation orientée sur l'entraînement d'archers
compétiteurs

Proposée à partir du 1^{er} septembre 2027

La formation Brevet Fédéral ENTRAÎNEUR EXPERT



Formation orientée sur l'entraînement d'archers
compétiteurs de niveau national

Proposée à partir du 1^{er} septembre 2027

Les formations continues



L'offre de formations continues

L'offre de formations continues est composée de :

➤ Les formations continues diverses

Elles sont mises en place pour permettre aux encadrants et aux entraîneurs de :

- Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences
- Aborder des thématiques vues en formations initiales afin de se les réapproprier
- Développer de nouvelles compétences
- Prolonger le statut «actif» de l'entraîneur (pour une durée de 4 ans)

Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures minimum.

Un temps de visioconférence n'excédant pas 50% du temps de formation peut être proposé.

Les thématiques sont choisies par le conseiller technique régional.

● Les formations continues diverses APPRENTISSAGE

Ces formations sont ouvertes aux encadrants et entraîneurs. Les thématiques sont en lien avec l'apprentissage du tir à l'arc :

- Les fondamentaux techniques
- L'utilisation de l'outil vidéo
- ...

● Les formations continues diverses ENTRAÎNEMENT

Ces formations sont ouvertes uniquement aux titulaires d'un diplôme bénévole ou professionnel (sauf CQP ATA). Les thématiques sont en lien avec la progression et l'orientation vers la compétition :

- Planification
- Programmation
- Mental
- Coaching
- ...

➤ Les modules complémentaires

- Module Para tir à l'arc
- Module Parcours
- Module Poulies
- Module Poussins
- Module Santé Bien être
- Module Tir à l'arc sur ordonnance

À compter du 1er septembre 2026, les formations initiales du BF Initiateur, puis du BF Entraîneur à partir du 1er septembre 2027, sont organisées sous une forme modulaire.

Le BF Initiateur se compose de trois modules qui viennent enrichir l'offre de modules complémentaires actuelle :

1. Module 1 : Enseigner la technique
2. Module 2 : Adapter la progression aux archers
3. Module 3 : Organiser une saison orientée vers la découverte de la compétition

Les candidats peuvent s'inscrire indépendamment à chacun de ces modules.

Ces derniers sont cumulables et la validation de la formation initiale du BF Initiateur est obtenue après participation aux trois modules.

Les formations continues diverses



Modalités d'organisation des formations continues diverses



Objectifs de la formation continue diverse

La formation continue des diplômés fédéraux et professionnels a pour but d'actualiser et accroître les connaissances et les compétences des stagiaires.

A ce titre, cette formation prend la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet aux entraîneurs de prolonger leur statut «actif» pendant une durée de 4 ans.

Elle permet aux encadrants de renforcer leurs compétences déjà acquises en lien avec l'apprentissage.

L'offre de formation, pour être qualitative, doit répondre au niveau de diplôme et aux besoins des stagiaires.



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir validé le module VSS
- Être diplômé fédéral ou encadrant*

* Au regard de la thématique choisie, les encadrants fédéraux ou club peuvent prendre part à certaines formations continues diverses, en lien avec l'apprentissage d'archers débutants.



Durée de la formation

Pour conserver la mention "actif", la formation continue s'organise sur un minimum de 7h.



Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. La FFTA en délègue l'organisation aux comités régionaux. Le conseiller technique de la région, en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation. Il élabore en lien avec son ETR le(s) thème(s) et les contenus.



Thématiques

Le thème choisi est en rapport avec le référentiel de compétences de la formation choisie.

L'objectif est l'amélioration des compétences, en vue de rendre les entraîneurs encore plus efficaces dans leurs missions au sein de leur club.

Exemple de thématiques :

- Les fondamentaux techniques
- Plateaux techniques
- Optimisation de l'observation à l'aide d'outils vidéo
- La planification / programmation

Afin d'organiser une session de formation continue, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral.

LES MODULES COMPLEMENTAIRES





Durées et modalités des modules complémentaires



Objectifs des modules complémentaires

Les modules complémentaires ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des diplômés fédéraux et professionnels dans des domaines qui ne sont pas abordés en formation initiale.

A ce titre, ces formations prennent la forme d'apports théoriques suivis de mises en situation pratiques.

Le suivi d'un module de formation complémentaire permet à l'entraîneur de prolonger son statut «actif» pendant une durée de 4 ans.



Conditions d'accès aux modules de formation complémentaire

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être diplômé fédéral ou professionnel (sauf CQP ATA)
- Avoir validé le module VSS
- Avoir été sensibilisé à la thématique abordée (pratique avec l'arc à poulies, avoir pratiqué une discipline de parcours, accueillir des pratiquants atteints d'une pathologie de longue durée, encadrer des U11, préparer des archers à la compétition)



Durée de la formation

Pour valider le suivi d'un module complémentaire ainsi que la mention active du diplôme, ces formations s'organisent sur des durées minimums différentes (voir tableau p8).



Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de ces formations n'est pas sanctionnée par un examen (sauf mention contraire). La FFTA délègue l'organisation d'une partie de ces formations aux Comités Régionaux. Le cadre technique de la région, en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation, dans le respect du référentiel.



Thématiques

Il existe plusieurs thèmes principaux de modules complémentaires (voir tableau page 8) :

Le cadre technique et les membres formateurs de l'ETR utilisent des contenus et supports mis à disposition par la direction technique nationale.

Ces modules permettent d'enrichir les compétences des entraîneurs en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions au sein de leur club.

Afin d'organiser un module complémentaire, le conseiller technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral.



Le module PARA tir à l'arc



Référentiel de compétences du module PARA tir à l'arc

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

Les connaissances TRANSVERSALES

- 1.** Les différents handicaps (approche médicale, transition pratique tir à l'arc: physique, préhension, visuel...)
- 2.** Les principes de classification et les différentes classes en para-tir à l'arc
- 3.** Les catégories en tir en para-tir à l'arc
- 4.** La réglementation de la discipline
- 5.** L'accueil d'une personne en situation de handicap (accessibilité, égalité, législatif, pédagogie)

Les compétences à ENTRAÎNER

- 6.** S'adapter au handicap (attitudes, consignes)
- 7.** Identifier les difficultés
- 8.** Trouver des solutions individuelles (matérielles, adaptations)
- 9.** Enseigner les priorités techniques (principes) en tenant compte des pathologies
- 10.** Évaluer le niveau de handicap à l'aide de tests fonctionnels

Les attitudes pour ENTRAÎNER

- 11.** Rassurer l'archer sur sa pratique
- 12.** Être bienveillant, à l'écoute
- 13.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 14.** Valoriser adapter encourager



Modalités d'organisation du module PARA tir à l'arc



Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire PARA Tir à l'arc a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public en situation de handicap.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des personnes en situation de handicap dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers en situation de handicap
- ✓ Adapter le matériel au handicap de l'archer
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
 - Avoir validé le module VSS
 - Être diplômé fédéral ou professionnel
- ou Être Encadrant fédéral ou Encadrant club



Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 14 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Chaque stagiaire a accès à un espace personnel de formation en e-learning. La validation du parcours en e-learning est un préalable à l'accès à la formation en présentiel.

Le temps de formation est de 2 heures.

Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation.



Planning type de la formation en présentiel

Jour 1	Jour 2
Retour sur le e-learning	Tests fonctionnels
Échanges sur les problématiques de club rencontrées	Ateliers : pratique potence / fauteuil / support
Ateliers : Création Mordant + pratique	Séance pédagogique : Accueil de public débutant en situation de handicap
Ateliers : Création système de déclenchement décocheur + pratique	Bilan



Public pédagogique

Un public en situation de handicap permet de mettre en place une séance de découverte de l'activité. De 4 à 8 personnes, il est composé de personnes novices présentant un déficit locomoteur ou sensoriel.

Les situations pédagogiques entre stagiaires sont à proscrire.

Il est possible de contacter des centres de rééducation, des hôpitaux, des associations sportives handicap, les mdph, etc.

Pour être considéré comme module para tir à l'arc, la formation doit obligatoirement comporter ces temps de pratique, d'atelier, de pédagogie avec un public en situation de handicap.



Matériel nécessaire

La liste du matériel nécessaire à la mise en place de ce module se base sur un effectif de 12 stagiaires maximum

Nature	Quantité	Cout estimé unitaire	Cout total
Fauteuils roulants manuels	3	Location ou prêt	
Fauteuils roulants électriques	1	Location ou prêt	
Potence déficit visuel	2	290	580€
Support d'arc	2	190 à 250	400€
Poids lestage potence	6 (10 kg minimum)	20€	120€
Arcs d'initiation	12	Matériel non spécifique	
Bande synthétique pour mordant	2 mètres	10€	10€
sangles acromio claviculaire	2	30€	60€
Décocheurs à index avec tige filetée	3	50€	150€
Fil de cordage badminton	3 mètres	10€	10€
Gaine de frein de vélo	3 mètres		
Bande velcro 5cm de large	Rouleau 10 mètres	20€	20€
Boulons, écrous, tige filetée, clous, briquet, code à d-loop, domino, pattes d'assemblage, pinces à linge, scotch, perceuse petit foret		60€	60€

TOTAL 1410€



Le module Parcours





Modalités d'organisation du module Parcours



Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Parcours a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA dans les disciplines de parcours.



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir validé le module VSS
- Être diplômé fédéral ou professionnel (sauf CQP ATA)



Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 7 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.



Mise en œuvre de la formation

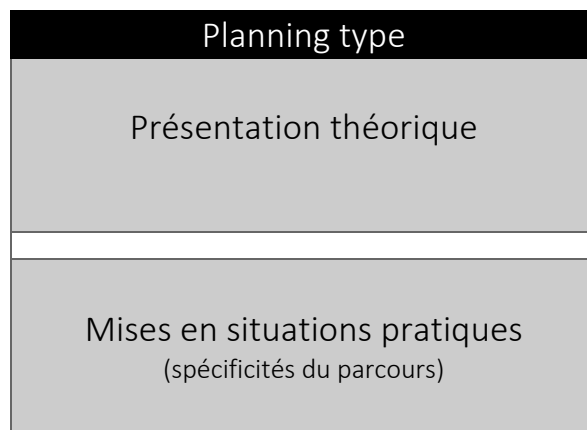
Des supports sont mis à la disposition des formateurs par la fédération.

Une alternance de temps théoriques et de temps pratiques permettra de développer les compétences des stagiaires.

Le temps pratique sur un terrain parcours est nécessaire pour que cette formation soit validée comme un module parcours.



Planning type de la formation



Une alternance théorie/pratique au cours de la journée de formation est également possible.



Mises en situation

Le temps de pratique permet aux stagiaires d'appréhender les disciplines de parcours. Cette expérience encadrée par le formateur leur fait acquérir des compétences et des connaissances qu'ils pourront transmettre à leurs archers en club.

Les mises en situations pratiques se font sur un terrain permettant :

- D'appréhender différentes positions de tir
- De tirer à différentes distances
- De faire varier les cibles (nature, campagne, 3D)
- A toutes les armes de pratiquer

Il n'y a pas de mises en situations pédagogiques, avec un public spécifique, d'imposées.



Le module U11





Référentiel de compétences du module U11

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

Les connaissances TRANSVERSALES

- 1.** Les caractéristiques de ce jeune public (cognitives, physiques,)
- 2.** L'offre de pratique dédiée à cette catégorie d'âge
- 3.** Le matériel adapté à ce public

Les compétences à ENTRAÎNER

- 4.** S'adapter à l'âge (attitudes, consignes)
- 5.** Spécifier les phases d'échauffement et d'étirement
- 6.** Adapter le format de la séance
- 7.** Identifier les difficultés
- 8.** Trouver des solutions individuelles ou collectives (matérielles, adaptations)
- 9.** Enseigner les priorités techniques en tenant compte des particularités des enfants

Les attitudes pour ENTRAÎNER

- 10.** Rassurer l'archer sur sa pratique
- 11.** Être bienveillant, à l'écoute
- 12.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 13.** Valoriser, adapter, encourager



Modalités d'organisation du module U11



Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Module U11 a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public âgé de moins de 11 ans.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des personnes enfants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser
- ✓ Adapter le matériel aux caractéristiques des enfants
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir validé le module VSS
- Être diplômé fédéral ou professionnel (sauf CQP ATA)
ou Être Encadrant fédéral ou club



Durée de la formation

Les Comités Régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 7 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.



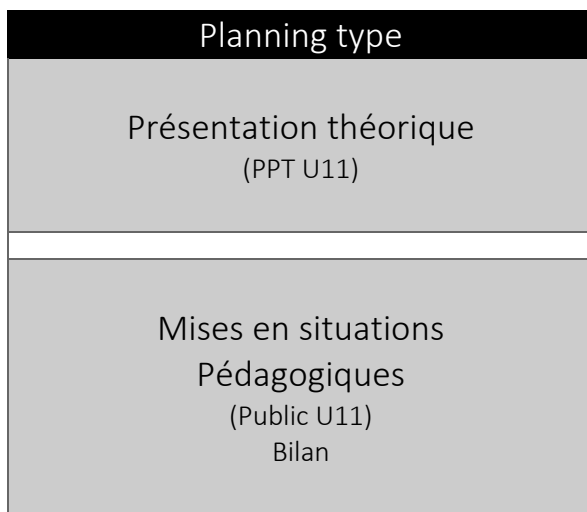
Mise en œuvre de la formation

Des supports sont mis à la disposition des formateurs par la fédération.

Une alternance de temps théoriques et de temps pratiques permettra de développer les compétences des stagiaires.



Planning type de la formation



Public pédagogique

La mise en place de situations pédagogiques se fait avec un public de U11.

Les stagiaires doivent pouvoir mettre en application avec ce public spécifique, les particularités abordées sur la première demi-journée

La mise en place de situations pédagogiques avec un public composé de jeunes enfants est nécessaire pour que cette formation soit validée comme un module U11.



Le module arc à POULIES





Référentiel de compétences du module Arc à Poulies

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.


Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

Les connaissances TRANSVERSALES

- 1.** Les différents types de matériel
- 2.** Le choix et le réglage du matériel

Les compétences à ENTRAÎNER

- 3.** Adapter le matériel aux besoins de l'archer
- 4.** Enseigner les priorités techniques en tenant compte de la spécificité du matériel



Modalités d'organisation du module Arc à poulies



Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire arc à poulies a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public pratiquant l'arc à poulies.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Faire progresser les archers pratiquant l'arc à poulies
- ✓ Adapter le matériel aux archers
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir validé le module VSS
- Être diplômé fédéral ou professionnel (sauf CQP ATA)



Durée de la formation

Les comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 7 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.



Mise en œuvre de la formation

Des supports sont mis à la disposition des formateurs par la fédération.

Une alternance de temps théoriques et de temps pratiques permettra de développer les compétences des stagiaires.

Planning type de la formation



Planning type
Réglage matériel (Statique/Dynamique) Enseignement de l'arc à poulies
Mises en situations pratiques / pédagogiques

Une alternance théorie/pratique au cours de la journée de formation est également possible.



Matériel nécessaire

La liste du matériel nécessaire à la mise en place de ce module se base sur un effectif de 12 stagiaires maximum

Nature	Quantité
Presse à poulies	2
Arc à poulies	1
Décocheurs	2
Petit matériel de réglage	



Public pédagogique

Les mises en situations pédagogiques peuvent s'effectuer entre stagiaires.



Le module SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE





Référentiel de compétences du module Santé Bien être

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

Les SAVOIRS

- 1.** Les problématiques générales liées à la santé
- 2.** Effets de l'activité physique et sportive sur la santé
- 3.** Niveaux de prévention
- 4.** Les notions de nutriments et d'alimentation

Les SAVOIRS-FAIRE

- 5.** Evaluer l'état de forme de départ
- 6.** Adapter la pratique du tir à l'arc dans un objectif de préservation de la santé et de plaisir
- 7.** Animer une offre spécifique en vue de contribuer au bien-être (physique, psychologique et social)
- 8.** Evaluer les effets de la pratique

Les SAVOIRS-ÊTRE

- 9.** Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé et au plaisir dans la pratique
- 10.** Rassurer et motiver l'archer sur sa pratique
- 11.** Être bienveillant, à l'écoute
- 12.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 13.** Valoriser, adapter, encourager



Modalités d'organisation du module Sport Santé Bien être



Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Santé bien être a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants en vue de contribuer au bien-être (physique, mental et social) des pratiquants.

L'entraîneur, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des personnes
- ✓ Adapter et diversifier l'offre de pratique afin de contribuer plus largement à la santé
- ✓ Adapter le matériel
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir validé le module VSS
- Être diplômé fédéral ou professionnel (sauf CQP ATA)
ou Être encadrant fédéral ou encadrant club



Durée de la formation

Les Comités Régionaux proposent une durée de formation de 7 heures.



Planning type de la formation

Echange autour de la santé (effets

Matinée

Eval'arc santé (présentation+ tests pratiques)

être + mise en pratique



Matériel nécessaire

La liste du matériel nécessaire à la mise en place de ce module se base sur un effectif de 12 stagiaires maximum

Nature	Quantité
Matériel de tir habituel/personnel	1 set complet /personne (à défaut du matériel perso, arcs + flèches d'initiation)
Cônes/plots pour les flèches	1/personne
Cônes/coupelles pour balisage	8-10
Matériel pour Fit'archery suivant exercices choisis (tapis, swissball, élastiques...)	Adaptable suivant organisation choisie
Blasons/visuels	1/stagiaire
Bouteilles d'eau (test Eval'arc santé)	1/stagiaire

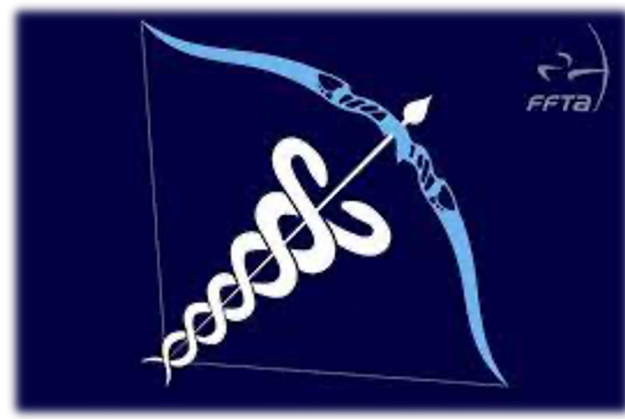


Public pédagogique

Les mises en situations pédagogiques peuvent s'effectuer entre stagiaires.



Le module Tir à l'Arc sur Ordonnance (TAO)





Référentiel de compétences du module TAO

Ce référentiel établit la liste des compétences développées au cours de ce module de formation continue.

Les domaines auxquels appartiennent ces compétences :

Les SAVOIRS

- 1.** Les problématiques générales liées à la santé
- 2.** Effets de l'activité physique et sportive sur la santé
- 3.** Niveaux de prévention
- 4.** Les notions de nutritons et d'alimentation

Les SAVOIRS-FAIRE

- 5.** Évaluer l'état de forme de départ
- 6.** Adapter la pratique du tir à l'arc dans un objectif de préservation de la santé
- 7.** Adapter la pratique aux limitations
- 8.** Animer une offre spécifique en vue de contribuer au bien-être (physique, psychologique et social)
- 9.** Évaluer les effets de la pratique

Les SAVOIRS-ÊTRE

- 10.** Encourager l'adoption de comportement favorables à la santé
- 11.** Individualiser, gérer un groupe, gérer l'individu (malade ou en rémission) au sein d'un groupe
- 12.** Rassurer l'archer sur sa pratique
- 13.** Être bienveillant, à l'écoute
- 14.** Comprendre le fonctionnement de l'individu
- 15.** Valoriser adapter encourager



Modalités d'organisation du module TAO



Objectifs du module complémentaire

La formation complémentaire Tir à l'Arc sur Ordonnance a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public dont la pratique a été prescrite par un médecin.

L'entraîneur, a pour objectif de :

- ✓ Réduire les effets de la maladie et maintenir le niveau de forme par la pratique sportive adaptée
- ✓ Participer à l'intégration sociale de ces personnes
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Posséder le PSC ou équivalent
- Avoir validé le module VSS
- Être majeur au premier jour de la formation
- Être diplômé fédéral ou professionnel (Sauf CQP ATA)



Durée de la formation

Le module de formation Tir à l'Arc sur ordonnance à une durée minimale de 41h

Il est composé d'un temps de formation en centre (28h minimum) et de temps de formation à distance (FOAD).



Planning type de la formation

Jour 1 – Bloc 1		
Matinée	Préserver la santé Inactivité / Sédentarité Hygiène de vie (échanges)	Technicien
Après midi	Obésité / Alimentation Présentation Fit'archery Présentation Run archery Eval'arc santé	Technicien
Jour 2 – Bloc 2		
Matinée	Réglementation ALD ciblées	Technicien + Médecin
Après midi	ALD ciblées TP adaptation séance	Technicien + Médecin
Jour 3 – Bloc 2		
Matinée	Actualisation 1 ^{er} secours	Intervenant spécialisé
Après midi	ALD TP Exposés des séances adaptées	Technicien + Médecin
Jour 4 – Bloc 2		
Matinée	Contact avec l'archer patient Entretien Evaluation	Technicien + Médecin
Après midi	Préparation du dossier	Technicien

Bloc 1 : Santé bien être : L'encadrant doit être capable d'animer des séances en vue de lutter contre les effets de la sédentarité et entretenir un sentiment de bien-être.

Bloc 2 : TAO : L'encadrant doit être capable de structurer son travail afin de mettre en œuvre des séances de tir à l'arc adaptées aux pathologies des pratiquants.



Public pédagogique

Les mises en situations pédagogiques peuvent s'effectuer entre stagiaires.



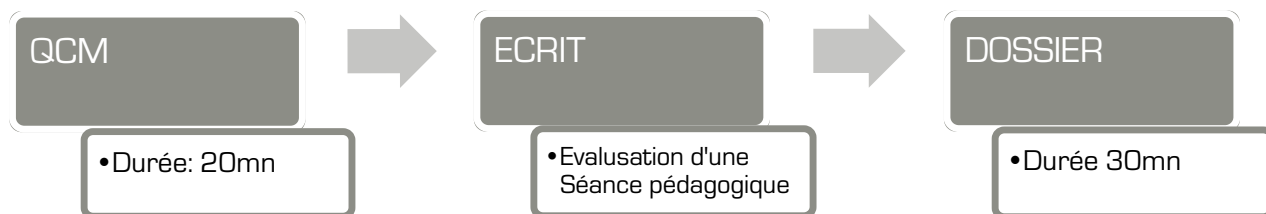
L'équipe de formateurs

Elle est constituée de membres de la commission médicale de la FFTA et du comité sport-santé (médecin, psychologue, kinésithérapeute) et de cadres techniques (formés) de la Direction Technique Nationale.



Protocole de la certification

Cet examen comprend 3 épreuves:



Le QCM

L'évaluation des connaissances prend la forme d'un QCM.

Il s'organise à l'issue du premier week-end de formation et avant le second.

L'évaluation porte sur les connaissances en matière de:

- Effets sur le corps de certains médicaments
- Conduite à tenir avec un public malade ou en voie de rémission
- L'adaptation de la pratique aux limitations du pratiquant.

Cette évaluation peut s'organiser en présentiel ou en distanciel

L'ECRIT

Le candidat réalise une fiche de séance pédagogique adaptée pour deux ALD choisies par la FFTA.

L'évaluation porte sur la capacité à adapter la pratique du tir à l'arc aux spécificités des pratiquants atteints d'ALD.

LE DOSSIER

Le candidat réalise un dossier où il justifie la mise en place d'un cycle de 10 séances pour un archer ou un groupe d'archers souffrant d'une ALD. Le candidat choisit l'ALD support de son cycle.

Une soutenance de ce dossier est réalisée : 20mn

Elle est suivie d'un entretien : 30mn

L'évaluation porte sur la pertinence et la cohérence du travail proposé en lien avec les besoins des pratiquants.

Conditions de certification

Pour être reçu à la certification TAO, le stagiaire doit valider chacune des 3 épreuves.
Un rattrapage pour chacune des épreuves peut être proposé au cours de la saison sportive.

Composition du Jury et formateurs

L'équipe pédagogique de la formation ainsi que le jury de l'examen sont constitués par le conseiller technique sportif régional.

Le binôme évaluateur est composé :

- D'un cadre technique fédéral formé à la thématique du TAO
- D'un médecin.

Durée de validité

Pour garder la validité de sa certification, le candidat doit suivre une formation continue, à minima, tous les deux ans.

En cours de réécriture